



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 105750

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication, sur la gestion des musées nationaux. La Cour des comptes vient de publier un rapport thématique consacré à la gestion des musées nationaux au cours des dix dernières années. Pendant cette décennie, les musées nationaux ont profondément été réorganisés avec pour objectifs : l'amélioration de la gestion des collections nationales, le développement de l'offre culturelle, la diversification et le rajeunissement du public, l'efficience de leur gestion. Le résultat n'est cependant pas à la hauteur des espérances. En effet, si chaque musée, isolément, peut se prévaloir de certains succès, force est de constater que la politique nationale en faveur des musées est devenue plus coûteuse, plus concentrée sur la région capitale et qu'elle n'a pas fait sensiblement progresser la démocratisation de l'accès aux musées. Pour l'avenir, la Cour des comptes formule 23 recommandations opérationnelles. Concernant la réunion des musées nationaux (RMN), la Cour propose d'en préciser la nature et les compétences après l'échec du système de coopération mis en place depuis 2004. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et l'état d'avancée de la nouvelle réforme engagée depuis 2009.

Texte de la réponse

Le rapport définitif de la Cour des comptes « Les musées nationaux après une décennie de transformations 2000-2010 » a été publié en mars 2011 et comporte en annexe la réponse détaillée que le ministre de la culture et de la communication a adressée à la Haute Juridiction. Ce document présente les observations du ministère de la culture et de la communication sur le rapport et les suites pouvant être données à ses recommandations. S'agissant de la réunion des musées nationaux (RMN), une clarification de ses grandes missions a été mise en oeuvre par un décret du 13 janvier 2011 : la prestation de services pour les musées, d'une part, la mise en valeur de l'ensemble immobilier dénommé « Grand Palais », d'autre part. La réaffirmation des missions de service public de l'opérateur vis-à-vis des musées nationaux services à compétence nationale, en matière d'acquisition ou de gestion du droit d'entrée, a permis d'atteindre plusieurs objectifs importants : sanctuariser son rôle dans la procédure d'acquisition des trésors nationaux ou des oeuvres d'intérêt patrimonial majeur ; renforcer le rôle du nouvel établissement (Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées en matière de couverture photographique des collections des musées nationaux, tout en refondant ses relations avec les musées nationaux à statut d'établissement public dans le cadre d'un partenariat reposant sur l'excellence et la compétitivité de l'offre proposée aux musées nationaux. La confirmation et le renforcement du rôle de cet acteur majeur de la politique de diffusion culturelle de la France constituent une illustration emblématique de la politique des musées conduite au cours des dernières années. La rénovation de l'ensemble immobilier du Grand Palais et son entretien serviront de point d'appui à la mise en place d'un grand opérateur culturel de niveau international, à la fois lieu d'événements et d'expositions avec peu d'équivalents dans le monde. Cela permettra d'augmenter le nombre d'expositions chaque année dans les galeries du Grand Palais, de créer de nouvelles ressources commerciales par la location ou la mise en concession de l'ensemble des galeries autour de la Nef, d'optimiser le taux d'occupation de la Nef elle-même, de rendre accessible à la

concurrence le secteur des boutiques et de développer des activités édition, photo et multimédia.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105750

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3813

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8804